

Élection présidentielle

Le Président de la République est élu au suffrage universel direct par les électeurs français lors de l'élection présidentielle. Son mandat dure 5 ans et est renouvelable 1 fois. Pour être élu, le candidat doit obtenir plus de la moitié des suffrages exprimés. Si aucun candidat n'est élu lors du 1^{er} tour, les 2 candidats arrivés en tête sont autorisés à se présenter au 2^d tour, qui a lieu 2 semaines après. Nous vous expliquons.

La prochaine élection présidentielle doit avoir lieu en 2027.

Élections

Inscription sur les listes électorales

Inscription d'office à 18 ans

Nouvelle inscription

En cas de déménagement

Inscription d'un citoyen européen

Inscription d'une personne devenue française

Opérations de vote

Papiers d'identité pour voter

Carte électorale

Déroulement du scrutin

Vote par procuration

Vote d'un Français de l'étranger

Élections et référendums

Présidentielle

Législatives

Européennes

Municipales

Départementales – Régionales

Referendum

Questions – Réponses

- Peut-on voter par internet pour les élections politiques ?
- Quelles sont les dates des prochaines élections ?
- Élections : peut-on s'inscrire sur la liste électorale d'une mairie et voter la même année ?

Toutes les questions réponses

Services en ligne

- Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote
Téléservice

Textes de référence

- Constitution du 4 octobre 1958 : articles 5 à 19
- Décret n°2001-213 du 8 mars 2001 relative à l'élection du Président de la République
- Décret n° 2022-66 du 26 janvier 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection du Président de la République



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00